



les Haras  
nationaux

Epreuve de qualification loisir

# Label Loisir

## Attelage



Au Domaine du Fot - 22140 St LAURENT

Le 24 Avril 2011

### FEUILLE D'ENGAGEMENT

---

**PROPRIETAIRE : (ou personne responsable du cheval)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

---

**CHEVAL ENGAGE :**

Nom : ..... N° SIRE : .....

Race : .....

Sexe : .....

Age : .....

Robe et taille: .....

---

**NOM DE LA PERSONNE QUI PRESENTE L'ANIMAL :**

.....

**Attestation sur l'honneur du cavalier  
(Autorisation parentale pour les mineurs)**

Je soussigné.....certifie sur l'honneur posséder une  
licence fédérale n°.....  
ou une responsabilité civile n°.....  
Compagnie :.....

Je certifie exacts les renseignements fournis et m'engage à respecter les dispositions du règlement des concours d'élevages organisés par les Haras nationaux.

Fait à ..... Le ..... Signature

**Autorisation de diffusion** (à remplir par le propriétaire)

Le cheval est-il à vendre ?     Oui         Non  
Pour faciliter la vente, acceptez-vous une diffusion de cette information et de vos coordonnées ?         Oui         Non  
  
 J'autorise les Haras nationaux à diffuser les résultats sur leur site Internet.

Fait à ..... Le ..... Signature

Conditions d'inscription :

L'inscription se fait auprès de la Délégation régionale des Haras nationaux de la région, au moins 10 jours avant la date de l'épreuve et doit être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire pour les animaux ouvrant droit à la perception d'une prime.

Il n'y a pas de frais d'inscription à l'engagement auprès des Haras nationaux ; une participation de 20€ est demandée par les organisateurs le jour des épreuves. Les concours de moins de 20 partants peuvent être annulés par les Haras nationaux en concertation avec le correspondant/coordonnateur du Tourisme équestre.

- 
- Chaque cheval devra être accompagné de son livret validé et à jour de ses vaccinations.
  - Le respect des horaires de passage, communiqués la veille de l'épreuve, est obligatoire.
  - Les chevaux ne pourront se déplacer sur le site que munis d'un numéro accroché au licol, à la bride ou au harnais. (Ne pas oublier de passer à l'accueil dès l'arrivée pour y retirer le numéro du cheval)